

LE COMMUNIQUÉ

10 juin 2024



PREVENTION

acheter autrement avec la méthode BISOU

Cette méthode repose sur cinq questions simples à se poser pour éviter les dépenses inutiles et les achats impulsifs. Elle vous aidera à évaluer chaque achat potentiel !

B
I
S
O
U

comme besoin. A quel besoin cet achat répond-il ?

comme immédiat. Est-ce que j'ai besoin de cet achat tout de suite ?

comme semblable. Ai-je déjà un objet qui a cette utilité ?

comme origine. D'où vient ce produit ?

comme utile. Puis-je me passer de cet achat ?

FOCUS SUR... Les imbriqués

Le bon geste de tri

Les emballages imbriqués perturbent le processus de recyclage dans les centres de tri, compromettant ainsi la possibilité de les recycler efficacement.

Veillez à séparer soigneusement vos emballages pour faciliter le recyclage ! Cela s'applique aussi aux emballages non vidés.



COMMUNICATION

Découvrez les nouvelles expositions !

Le SYTRAIVAL met à la disposition de ses adhérents plusieurs roll-up sur diverses thématiques : consignes de tri, recyclage, gaspillage alimentaire...

En 2024, quatre nouvelles expositions voient le jour : déchets verts, textiles, déchèteries et compostages domestiques et partagés.

Réservez-les auprès du SYTRAIVAL pour vos manifestations en envoyant un mail à : marion.dubreucq@sytraival.fr ou elodie.charveriat@sytraival.fr



LE COMMUNIQUÉ

LE SAVIEZ-VOUS ?

Du nouveau dans vos déchèteries !

Valorisez vos articles de bricolage et de sport ainsi que vos jouets !

En collaboration avec l'éco-organisme Ecomaison, il est désormais possible de déposer vos **articles de bricolage, de jardin non thermiques, ainsi que vos jouets** dans les déchèteries !

Parasols, brouettes, pots de fleurs, outils de jardinage : tous ces articles doivent être placés en déchèterie dans la benne dédiée. Si ces objets sont encore en bon état, pensez à les donner à une recyclerie ou une ressourcerie. Le même principe s'applique aux **puzzles, jeux de plein air, maquettes, peluches et autres articles** : déchèterie ou recyclerie / ressourcerie.

En collaboration avec l'éco-organisme Ecologic, vous pouvez également déposer vos **articles de sport usagés ou inutilisés, ainsi que vos équipements**

de bricolage et de jardin thermiques. Raquettes, ballons, matériel d'équitation, de glisse ou nautique doivent être déposés dans la benne appropriée en déchèterie. Et n'oubliez pas, s'ils sont encore fonctionnels, donnez-les à une recyclerie ou une ressourcerie. **Tondeuses thermiques, souffleurs, motoculteurs** : même principe, déchèterie ou recyclerie / ressourcerie.

Direction une seconde vie !

Tout ne doit pas nécessairement finir dans la benne des Déchets Non Recyclables ! En triant correctement, vous contribuez à augmenter le recyclage des déchets et à réduire la quantité de ces derniers envoyés en incinération !



ZOOM SUR...

Les risques incendie

À l'approche de l'été, les températures estivales s'installent. Les risques associés à une mauvaise gestion des déchets s'intensifient.

Il est crucial de redoubler de vigilance dans vos pratiques de tri !

Parmi les déchets courants, **les piles et les batteries**, notamment présentes dans les **Déchets Électriques et Électroniques** comme **les jeux d'enfant**, ainsi que les **déchets dangereux**, peuvent déclencher des incendies dévastateurs sur les quais de transfert et dans

les centres de tri.

La préservation de la santé des travailleurs et la préservation de l'environnement doivent être des priorités. Les fumées émanant de ces incendies sont non seulement hautement toxiques, mais contribuent également à la pollution atmosphérique. Les incendies coûtent cher à la collectivité.



↓
Benne
déchets dangereux



↓
Benne
D3E



↓
En point de collecte